PROCES VERBAL DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2026

Nombre de membres
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Ayant donné procuration : 3
- Votants : 15

Date de la convocation : 18 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal place de l'hôtel de ville à Valence sur Baïse, sous la présidence de Monsieur DUFFILLOL Mathieu, Maire.

PRESENTS : DUFFILLOL Mathieu, BOULLAND José, DRIARD Jessica, POURQUET Christine, PELALO Fabrice, VERZENI Chantal, LEDOUX Ingrid, SARRACANIE Florian, FONTEYNE Nina, NOVARINI Michel, MARTIN Béatrice, GUILLOT Aymeric

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : GRACIA Joël à DUFFILLOL Mathieu, PALUZZANO-BENEZIT Alain à LEDOUX Ingrid, POINT Marine à DRIARD Jessica

SECRETAIRE : PELALO Fabrice

ORDRE DU JOUR :

1. **Projet photovoltaïque :** Décision sur le lancement d'un appel d'offre de marché de services

Questions diverses

Monsieur le Maire de la Commune de Valence sur Baïse ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux présents.

Monsieur le Maire communique le nom des personnes absentes excusées qui ont donné procuration : *Monsieur GRACIA José à Monsieur DUFFILLOL Mathieu, Monsieur PALUZZANO-BENEZIT Alain à Madame LEDOUX Ingrid, Madame POINT Marine à Madame DRIARD Jessica*

Délibération n° 2026-08-066 : **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE –** *Décision sur le lancement d'un appel d'offre de marché de services*

Suite aux interventions, en amont, du conseil municipal, des sociétés SUNBIOSE et SUNLIB, respectivement Monsieur Raphaël CERVAN et Madame Magalie GACHET-PALOP, concernant la réalisation de la centrale photovoltaïque sur la salle Jacques Baurens, Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit, délibérer sur le lancement d'un appel d'offre de services.

Monsieur le Maire *: « Au départ il était prévu de lancer un appel d'offre de travaux en contractant un emprunt de près de 350 000 €. La possibilité de faire appel à ce genre de structure permettrait à la Commune de ne pas emprunter et par conséquent de ne pas toucher à la capacité d'endettement de la commune. Si nous lançons cet appel d'offre plusieurs sociétés pourront répondre et si au final le résultat n'est pas concluant pour la Commune, nous aurons la possibilité de rendre le marché infructueux car trop cher par rapport à l'estimatif. Ces structures financeraient le projet de la commune qui s'acquitterait d'une redevance mensuelle. Concernant les prêts en cours, il faudra attendre 2028 pour voir une baisse significative et l'effacement d'un emprunt, celui des travaux de la rue Jean Jaurès et de la MAPA. L'effacement de ce prêt diminuerait le capital à rembourser à hauteur de 20 000 € par an. Sachant que nous avons plusieurs projets à venir, la grande rue, la maison Canezin, la réfection des appartements à l'ancienne perception, l'ombrage de la place, le padel… Par conséquent nous devons prendre une décision sur le lancement de cet appel d'offre de marché de services sachant que nous avons la date butoir de juin 2027 pour le raccordement. »*

***Madame Béatrice MARTIN** : « En fait nous avons l'obligation de lancer un appel d'offre, attendre les délais de trois semaines pour recevoir les différentes réponses, sélectionner les deux meilleures, les écouter et choisir. Nous ne pourrons pas choisir directement l'entreprise que nous avons rencontré ce soir. »*
***Monsieur le Maire** : « Effectivement, et il est possible que nous ayons plusieurs candidats. Nous avons rencontré la SEM qui travaille avec le Territoire d'Energie du Gers, cet après-midi, et qui répondra, très certainement, à l'appel d'offre. Après, dans ce genre d'opération la structure aura la gestion de tout, la mise en place de l'autoconsommation sur nos bâtiments, la revente à des structures de la Communauté des Communes ou communes avoisinantes et notre taux d'endettement ne bouge pas. »*
***Madame Béatrice MARTIN** : « Je peux comprendre que dans le cas d'une centrale photovoltaïque sur un hangar agricole, il n'est fait que de la revente à EDF, et donc le mécanisme ne paraît pas complexe. S'il faut redistribuer à d'autres collectivités et faire de l'autoconsommation sur nos bâtiments l'appui d'une telle structure peut être bénéfique. »*
***Monsieur le Maire** : « Nous serons soutenu par les services du Département pour les pièces écrites nécessaires à l'appel d'offre et je pense qu'il faut se donner plusieurs opportunités. Aujourd'hui le prix de l'électricité avoisine les 7 cts, mais c'est un contrat sur trois ans. Il n'est pas impossible que l'on vive une nouvelle inflation, et nous aurons la possibilité de toujours vendre à 10 cts. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Les intervenants ont très bien vendu leur produit. Néanmoins je pense que la commune doit porter le projet car le taux d'endettement de la commune est aujourd'hui relativement bas, nous avons l'accord et le prix de revente bloqué. Une centrale de 500 kwc engendre près de 50 000 € de revente et si nous déduisons 20 000 € de prêt, il reste environ 30 000 € à la commune, le ratio économique semble plus important. »*
***Monsieur le Maire** : « Rien ne nous empêche pas de lancer un appel d'offre de marché de services qui n'engage pas de frais à la Commune. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Si cela n'engage pas la commune financièrement. »*
***Monsieur le Maire** : « Jusqu'à présent, je n'ai jamais vu qu'un appel d'offre était payant. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « A partir du moment où on lance l'appel d'offre et que nous choisissons une structure, l'étude sera payante ? Il ne travaille pas pour rien. »*
***Madame Béatrice MARTIN** : « En fait, soit on fait le choix de ne faire que de la revente à EDF, soit on part sur une philosophie de partage et d'autoconsommation collective et nous aurons besoin d'une telle structure. »*
***Madame Ingrid LEDOUX** : « Lorsque l'on voit la vie d'aujourd'hui, il est important de se pencher sur une philosophie de partage. »*
***Madame Jessica DRIARD** : « Certaines communes ne peuvent pas prétendre à installer des centrales photovoltaïques car elles sont dans le périmètre des bâtiments de France. »*
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Il faut savoir qu'avec une centrale de 500 kwc on ne pourra pas rayonner sur toutes les communes et la production n'est pas adéquate avec la consommation. Rencontrez Monsieur MARQUISSEAU d'ENEDIS qui connaît les problématiques.*
***Monsieur le Maire** : « J'ai passé une heure avec Monsieur WALCKER du Territoire d'Energie du Gers. »*
***Monsieur Fabrice PELALO** : « On n'est pas là ce soir pour prendre une décision. Soit on décide de lancer un appel d'offre de services et on choisira ou pas une structure. Il est évident que si on ne gagne rien, on ne les retiendra pas. Ou alors on décide de ne pas lancer l'appel d'offre de marché de services. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à la majorité (une voix abstention, Monsieur Michel NOVARINI) :**

DECIDE de lancer un appel d'offre de marchés de services pour la réalisation de la centrale photovoltaïque de 500 kwc sur la salle Jacques Baurens

QUESTIONS DIVERSES
Michel NOVARINI
Rond-point de Carrefour
***Monsieur Michel NOVARINI** : « Est-ce que les bottes de paille au niveau du rond-point de Carrefour ne pourraient pas être enlevées ? »*
***Monsieur le Maire** : « J'ai eu Monsieur Thomas MENASPA, ce matin, à ce sujet qui va les enlever car elle gêne la visibilité des gens qui arrivent de Castéra. Mais au vu des prochaines décisions gouvernementales, elles risquent de revenir cet hiver. »*
***Monsieur Aymeric GUILLOT** : « Il va les mettre où les bottes de paille, car j'en aurais peut-être besoin pour les Médiévales. »*
***Monsieur le Maire** : « Je pense qu'il va les mettre chez lui, mais tu peux l'appeler pour voir si tu peux les récupérer. »*

Fin de séance à 20h25